

Droit de Rester Neuchâtel
CP 3105
2000 Neuchâtel
info@rester.ch



Lettre ouverte n°2

Fahmi Kaçan : Circulez, il n'y a rien à voir !?!

Monsieur le Conseiller d'État J.-N. Karakash,
Monsieur le Chef de service des migrations S. Gamma,
Monsieur le Directeur du CNP Dr. P. Planas,
Monsieur le Commandant de la Police Neuchâteloise Col. P. Lüthi,

« Droit de Rester Neuchâtel » a bien reçu votre réponse du 21 septembre à la lettre ouverte du 13 juillet relative à la situation de M. Fahmi Kaçan, et nous vous en remercions. Vous commencez par rappeler la situation légale de M. Fahmi Kaçan en précisant que « les cantons ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour s'opposer à une décision de renvoi ou prolonger un délai de départ imparti à la Confédération ». Vous invoquez la protection des données personnelles et de la sphère privée, et le secret médical, pour justifier le fait de ne pas répondre « point par point » à nos questions, avant de noter, jour après jour ce qui, de votre point de vue, s'est passé entre le 27 juin et le 29 juin 2016.

Votre réponse est longue et paraît détaillée, et pourtant elle ne saurait nous satisfaire, tant le silence pèse sur l'essentiel. Rien n'est dit sur le droit à une attention et un soutien pour tout humain qui souffre au point de chercher à se suicider. Aucun doute n'est émis sur le bien-fondé d'une arrestation d'un rescapé de la mort, par des policiers débarquant au milieu de la nuit dans un hôpital psychiatrique où il pensait être en sécurité. Au contraire, leur acte est pleinement légitimé par votre autorité. A vous lire, tout était juste et parfaitement exécuté, selon les règles en vigueur. Pour nous citoyennes et citoyens qui avons appris à l'école que la Suisse est une terre d'accueil, pareils discours et pratiques nous choquent.

Droit de Rester Neuchâtel
CP 3105
2000 Neuchâtel
info@rester.ch



Au final, vous ne répondez à aucune de nos questions, ni à celles concernant directement Fahmi Kaçan, ni aux autres, plus générales qui, découlant de ce cas particulier, posent le problème plus général du fonctionnement de nos institutions. Difficile, de ce fait, de vous dire que votre lettre est de nature à nous convaincre « du professionnalisme de nos institutions et de la confiance qui peut être placée en elles ».

Non Messieurs, nous ne sommes ni satisfaits, ni rassurés. Nous restons inquiets. Pour l'heure, pas directement pour M. Fahmi Kaçan qui grâce au soutien de sa famille et à la solidarité qui s'est organisé autour de lui se porte mieux, mais parce que nous observons avec quel automatisme s'exécutent les ordres et les procédures lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre une procédure de renvoi.

Le fait qu'aujourd'hui Fahmi Kaçan va mieux et suit des cours à l'*Institut de langue et civilisation françaises*, avec un nouvel espoir d'avoir la possibilité de vivre en sécurité à Neuchâtel, confirme que « Droit de Rester » est une association, non seulement utile, mais indispensable. Nous continuerons notre travail d'écoute, d'aide et d'accompagnement de femmes, d'enfants, de mineur-e-s, mais aussi d'hommes qui, ayant dû fuir leur pays, se heurtent à une réalité dure et à des lois iniques, dont nous nous sentons responsables, même si nous ne les avons pas votées.

Pour l'association Droit de Rester Neuchâtel

Louise Wehrli
Co-présidente, 076 616 10 85

Aline Catzeflis
Secrétaire, 076 615 28 50

Copie aux :

- Signataires de la première lettre,
- Partis politiques neuchâtelois,
- Dr C.-F. Rober, Médecin cantonal,
- Prof. D. Müller, Com. cantonale d'éthique,
- Représentant.e.s des médias.

Pièces jointes :

- Lettre ouverte du 13.7.16,
- Réponse du 21.9.16.